

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 05 avril 2016

Convocation du 30/03/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/04/2016.

L'an deux mil seize, le cinq avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GAIGNON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

**Bon pour pouvoir** : de Dominique GIRARD à Christophe GAIGNON

---

**DCM 2016-25**

**Budget – Virement de crédit par l'ordonnateur**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de La Breille-Les-Pins,

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédit doit être effectué comme suit :

- DM N° 1 : diminution de crédit d'un montant de 84 € au compte dépenses d'investissement 020- dépenses imprévues

Pour augmenter le crédit au compte dépenses d'investissement :

673- Dépenses titres annulées (sur exercice antérieurs) d'un montant de 84 €

Le conseil municipal de la commune de La Breille-Les-Pins en sa séance publique du 05 avril 2016, au cours de laquelle le Maire a fait l'objet d'une communication de la DM n°1 ont été entendus.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 07/04/2016

**Le Maire,**  
**F.STEPHAN**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 07/04/2016  
Et de la publication, le 07/04/2016

